



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception :

18/02/2013

Dossier complet le :

18/02/2013

N° d'enregistrement :

F09113.P0072

1. Intitulé du projet

RD6110, aménagement entre Sommières et Boisseron

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général du Gard

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alary Damien - Président du Conseil Général

RCS / SIRET 2 12 13 10 0 0 1 0 1 0 1 1 9 1 0 1 0 1 0 1 7 1 3 1

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Aménagement d'une Infrastructure routière sur un linéaire de 1020 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Cette opération consiste à calibrer la route sur un linéaire de 1020 m selon le profil des voies de niveau 2 du Schéma Routier Départemental.

Elle prévoit le rabattement des accès riverains et du chemin de la Royalette au niveau du point d'échanges existant et la reconstruction de la RD6110 à l'ouest de la route existante qui est conservée comme voie de desserte des propriétés riveraines.

Les arbres d'alignement existants sont conservés et un nouvel alignement est créé à l'ouest.



Le Président

**Direction des
Déplacements et
des Transports**

**Service d'Appui
Environnemental**

affaire suivie par
Jean-Michel COLIN

Tél. : 04.66.70.54.31
Jean-michel.colin@gard.fr

Références
JMC/KTN./2013/n°04

BORDEREAU D'ENVOI
des pièces transmises à la DREAL Languedoc-Roussillon
520, allée Henri II de Montmorency
34064 MONTPELLIER -CS 6907- Cedex 2

Objet : Demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Désignation des pièces	Nombre de pièces	Observations
Demande d'examen (fiche Cerfa et ses annexes) relative au projet d'aménagement de la RD 6110 entre Sommières (Gard) et Boisseron (Hérault).	1	Transmis par voie électronique au Préfet de Région et publication sur le site internet de la DREAL-LR

Nîmes, le **18 FEV. 2013**

Le Directeur des Déplacements
et des Transports


Pascal BONNIFET

4.2 Objectifs du projet

Cette opération est localisée au Sud de la commune de Sommières sur l'ex RN110. Elle marque l'entrée dans le Département depuis le Département de l'Hérault.

Elle s'inscrit dans la modernisation et la sécurisation de l'axe qui relie Sommières à l'autoroute A9 (Lunel).

Le rabattement du chemin de la Royalette au carrefour giratoire existant dans le Département de l'Hérault permet d'assurer la continuité d'une connexion mode doux entre les communes de Sommières et de Boisseron.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Cette opération se déroulera en quatre phases pour une durée de quatre mois.

Les phases de réalisation seront les suivantes :

- phase 1 : réalisation des travaux pouvant se faire hors circulation à savoir : libération d'emprise, terrassement de la nouvelle RD6110 et de la contre voie et travaux d'assainissement (création des fossés, des bassins de rétention, des ouvrages hydrauliques de traversée....)
- phase 2 : réalisation des structures des chaussées et des chaussées
- phase 3 : réalisation des équipements (signalisations horizontale et verticale) et des aménagements paysagers
- phase 4 : basculement de la circulation sur les nouvelles chaussées et travaux en découlant.

Les travaux s'effectueront sous circulation avec mise en place de restrictions en fonction des tâches exécutées : limitation de vitesse, mise en place d'alternat,

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic supporté actuellement par la RD6110 sur ce tronçon est de l'ordre de 14 500 véhicules/jour avec 5% de poids lourds.

Ce trafic ne se verra pas modifié à l'issue de l'aménagement, objet de la présente fiche.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- DUP au titre du code de l'expropriation
- Autorisation au titre du Code de l'Environnement "Loi sur l'Eau"

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

DUP au titre du code de l'expropriation et Dossier Loi sur l'Eau au titre du code l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- linéaire de l'opération	- 1 020 m
- surface imperméabilisée	- 9 100 m ²
- la largeur de plateforme	- 14,00 m
- profil en travers mis en oeuvre : 6 m de chaussée bidirectionnelle entre marquage de rives avec deux bandes dérasées de 1.25 m de largeur.	- 8,50 m
- le profil en long de la nouvelle chaussée est calé au niveau du profil en long de la chaussée actuelle.	
- les voiries latérales (est et ouest) : voir plan en annexe	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

L'opération se situe au droit de la RD6110 du PR0 au PR1 sur les communes de Sommières (département du Gard) et Boisseron (département de l'Hérault).

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. - 4° 05' 00" - Lat. 43° 45' 56" -

Point d'arrivée : Long. - 4° 05' 10" - Lat. 43° 45' 27" -

Communes traversées :

Territoires communaux de Sommières et de Boisseron, hors agglomération.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'aménagement viendra impacter essentiellement des parcelles agricoles.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour la commune de Sommières : PLU approuvé le 26/02/2008 et modifié le 17/07/2012. Zone A sans emplacement réservé.

Pour la commune de Boisseron : PLU approuvé le 24/10/2007 et modifié en 13/02/2012. Zone N avec un emplacement réservé de 22 m d'emprise.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la partie située sur le territoire de la commune de Sommières : le projet se situe dans une zone NU du PPRI du Moyen Vidourle approuvé le 03/07/2008. Pour la partie située sur le territoire de la commune de Boisseron : le projet se situe dans une zone rouge du PPRI de la Moyenne Vallée du Vidourle approuvé le 06/10/1998 dont une révision a été prescrite le 12/10/2007.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Sommières est inclus dans la zone de répartition des eaux du moyen Vidourle (arrêté n° 2004-180-5).
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, le projet est situé dans un périmètre de protection étendue.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux pour la réalisation de la nouvelle voie et du rabattement du chemin de la Royalette.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Superficie de l'ordre de 20 000 m ² sur des espaces agricoles pour réaliser la contre voie, les équipement hydrauliques et des aménagements paysagers.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la réalisation de l'opération située hors agglomération.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, lors du compactage des fonds de forme, des couches du corps de chaussée et de la couche de roulement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : Emission de GES par les engins de chantier et lors des livraisons des matières premières. Après les travaux, les rejets seront identiques à ceux d'aujourd'hui car le trafic actuel reste inchangé.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui seront très limités en volume seront évacués conformément au Plan Départemental d'Elimination des Déchets du BTP.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, car l'Impact foncier sur les parcelles cultivées est limité.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant :

- d'une part les emprises nécessaires à cet aménagement
- d'autre part l'environnement rencontré

Il en résulte que le projet peut être dispensé d'étude d'impact, il répond essentiellement à un enjeu de sécurité routière.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

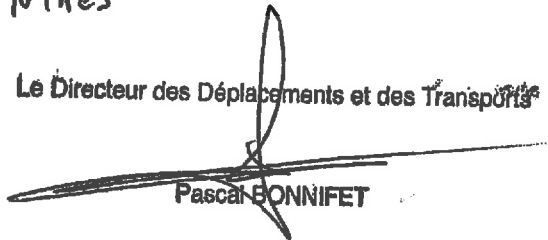
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **NIAES**

le, **18 FEV. 2013**

Le Directeur des Déplacements et des Transports

Signature



Pascal BONNIFET

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire